



Bordeaux, le 7 août 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fin de l'épisode de pollution en Gironde

Au regard des données transmises ce jour par ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'épisode de pollution atmosphérique à l'ozone en Gironde est terminé.

Par conséquent, les mesures de limitation de vitesse mises en œuvre sur le département de la Gironde par arrêté préfectoral du 5 août 2018 sont levées.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Contacts Presse :

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99 / *Agathe NOUGUÉ* : 06 73 64 76 44

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde

Bureau de la Communication Interministérielle - Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr

Twitter [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) - Facebook [@PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)
